



règle en matière de mitoyenneté

Par **caroline971**, le **01/02/2022 à 15:00**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'une maison.
Je possède 3 clôtures mitoyennes avec 3 propriétaires différents.
Ces clôtures ont été installée par le 1er propriétaire (avant moi).
L'un de mes voisins me demande d'effectuer des travaux de réparation.
Ma question : quel est la règle en matière de mitoyenneté ?
Merci d'avance.
Caroline

Par **jodelariege**, le **01/02/2022 à 16:19**

bonjour
voici les regles de la mitoyenneté
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2415>
pendant etes vous sur qu'il s'agit bien de mitoyenneté? beaucoup de personnes ,par facilité de langage parfois, confondent mitoyenneté et mur privatif en limite de propriété:un mur (cloture) peut séparer deux terrains sans qu'il soit obligatoirement mitoyen.....

Par **caroline971**, le **01/02/2022 à 16:24**

Merci [JODELARIEGE](#) pour votre lien.
Je suis dans un lotissement où les maisons ont été construites sur des lots adjacents.
Comment distinguer privatif de mitoyen ?

Par **caroline971**, le **01/02/2022 à 16:26**

Finalemnt à la lecture de votre lien, j'ai trouver la réponse.rnrnMerci.

Par **jodelariege**, le **01/02/2022 à 16:45**

avec plaisir.